



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté,
de la Légalité et de
l'Environnement**

**Avis de consultation du public
projet de création de nouveaux secteurs d'information
des sols (SIS)**

Les secteurs d'information sur les sols (SIS) sont les terrains où l'Etat a connaissance d'une pollution des sols justifiant, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution pour préserver la santé et l'environnement.

L'arrêté préfectoral du 16 octobre 2019 a créé les SIS pour le département des Bouches-du-Rhône.

Une procédure de révision annuelle est lancée pour actualiser les SIS, dans les conditions prévues par les articles R.125-42 à R.125-46 et L.123-19-1 du code de l'environnement.

Dans le cadre de cette procédure de révision, de nouveaux SIS seront répertoriés.

Une procédure de participation du public est programmée du **15 septembre 2022 jusqu'au 15 novembre 2022 inclus**.

La décision de création des nouveaux SIS est prise par le préfet des Bouches-du-Rhône.

Toutes les informations et le dossier concernant le projet de création des nouveaux SIS sont intégrés sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse : www.bouches-du-rhone.gouv.fr

Les observations et les propositions du public seront essentiellement transmises par voie électronique à l'adresse : sis13.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr ou par voie postale, à la DREAL PACA, 16, rue Antoine Zattara, 13332 Marseille cedex 3.

Un registre de consultation du public est déposé en préfecture, place Félix BARET, CS 8001, 13282 Marseille cedex 06, porte 425, et en sous-préfectures d'Aix en Provence, d'Arles et d'Istres.

un affichage de l'avis de consultation du public sera réalisé par les communes concernées 8 jours avant la consultation du public.

Marseille, le 11 août 2022

**POUR LE PRÉFET
Le chef de Bureau,**

Gilles BERTOTHY